



FEDERATION DES MAIRES DE SAVOIE

Dossier de presse

Jeudi 4 juin 2015

Situation budgétaire des communes et intercommunalités de Savoie :

La Fédération des maires s'inquiète des conséquences sur le niveau des services publics locaux et l'investissement

Contact presse :
Isabelle ROBERT
Tel. : 04 79 96 73 50

En Savoie, comme au niveau national, les associations d'élus locaux souhaitent alerter et sensibiliser la population sur les enjeux et les risques que la situation budgétaire des communes et intercommunalités fait peser sur l'investissement et les services publics locaux.

Les communes et EPCI ne contestent pas leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, leurs dotations ont d'ailleurs été gelées depuis 2011.

Mais elles observent que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Si la baisse des dotations de l'Etat se poursuit telle que prévue, son impact sur les communes et EPCI de Savoie devrait atteindre 92 M€ en cumulé sur la période 2013-2017,

- **soit une variation de – 63 %**
- **soit l'équivalent d'une année de budget d'investissement du Conseil départemental de la Savoie**

Après de l'Etat, l'Association des maires de France a renouvelé son opposition au programme pluriannuel actuel de baisse des dotations de l'Etat et demandé sa réduction et son étalement. Elle s'oppose également à tout nouveau transfert de charges ou de responsabilités et a formulé des propositions financières et fiscales pour soutenir la capacité d'investissement du bloc communal.

La Fédération des maires de Savoie, qui regroupe quatre associations locales de maires, s'inscrit pleinement dans cette action.

I – **Le constat des élus locaux : un contexte budgétaire de plus en plus contraint**, résultat de la conjugaison de deux mécanismes :

1) - Contribution des collectivités au redressement des finances publiques

Recettes de fonctionnement des communes et intercommunalités (chiffres 2013) :

- Impôts locaux : 58 % (taxe habitation, taxes foncières, impôts économiques)
- Concours de l'Etat : 27 %
- Autres recettes (dont tarifs des services publics) : 15 %

Baisse des concours financiers de l'Etat aux Collectivités : 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

- En 2014 : 840 M€ de diminution des dotations de l'Etat pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
7,7 M€ de diminution en Savoie, soit 13,78 € / habitant (écart de 14 % avec la moyenne nationale)
- En 2015 : nouvelle diminution des dotations pour les communes et EPCI de Savoie, de 21,3 M€.

2) - Contribution de certaines collectivités au Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation qui permet de reverser des communes ou EPCI les plus favorisés vers les moins favorisés.

En Savoie, tous les ensembles intercommunaux sont contributeurs mais aucune collectivité savoyarde n'est bénéficiaire de ce fonds.

- En 2014 : contribution de 570 M€ au niveau national 13,24 M€ en Savoie, soit 23,84 € / habitant (écart de 53 % avec la moyenne nationale)
- En 2015 : contribution de 780 M€ au niveau national 18,95 M€ en Savoie

3) - Au global, cet effort a représenté en Savoie :

- En 2014 : 20,9 M€, soit 37,62 € / habitant
+ 25 € d'écart par rapport à la moyenne nationale

Le contribuable savoyard est donc plus durement touché que la moyenne nationale.

- En cumulé de 2013 à 2015 : 39,7 M€, soit une diminution de 27 % qui atteindra 63 % à l'horizon 2017

A cette contrainte, s'ajoute le poids financier de certaines décisions prises par l'Etat et s'imposant aux Collectivités :

- nouvelles normes : mise en accessibilité des bâtiments anciens, sécurité, inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement ...
- nouvelles politiques publiques : réforme des rythmes scolaires, réalisation des passeports biométriques dans les communes ...
- augmentation des dépenses de personnel : augmentation cotisation patronale retraite, revalorisation des traitements des agents de catégorie C, etc ...

II – Les conséquences de cette situation sur le niveau des services publics locaux et sur l’investissement

1) - Conséquences sur l’organisation et le niveau des services publics locaux

Les Collectivités étudient tous les leviers possibles pour préserver leurs capacités d’action et pour ne pas faire porter l’effort uniquement sur les dépenses d’investissement ou sur la fiscalité. En 2015, 1/3 d’entre elles ont été contraintes d’avoir recours à une hausse de la fiscalité. Elles se sont également concentrées à améliorer l’efficacité de leur action par :

- la maîtrise des effectifs et de la masse salariale
- l’optimisation de l’organisation (mutualisation avec d’autres collectivités)
- la vente de biens immobiliers
- la renégociation de contrats
- la recherche d’économies d’énergie

mais aussi par :

- la réduction des services à la population (subventions aux associations, renoncements à la mise aux normes de certains équipements vieillissants)
- l’augmentation de tarifs des services
- voire la suppression de certains services

2) - Conséquences sur l’investissement

L’investissement public local est un puissant élément d’aménagement du territoire : infrastructures de transports, numérique, énergie, eau.

Il renforce la compétitivité des bassins de vie et a un effet de stabilisateur social en maintenant ou en créant des emplois sur chaque bassin de vie.

Les Collectivités locales assurent habituellement 70 % de l’investissement public en France. Mais cet investissement public est menacé par la réduction des dotations de l’Etat :

- En 2014 : baisse de l’investissement public local de 12,4 %
(diagnostic Etat / Association des maires de France)
Perte sèche de 4,3 milliards d’euros pour le tissu économique local
- D’ici 2017 : baisse estimée de 25 % des investissements publics locaux, ce qui pourrait menacer plusieurs dizaines de milliers d’emplois.

